

Image not found or type unknown



Garde des enfants en cas de décès

Par **loubna33**, le **07/09/2016** à **15:45**

Bonjour,

Je suis divorcée de mon ex mari et j'ai deux enfants avec lui. L'autorité parentale lui a été retiré, à juste titre puisque il ne venait pas lors de son droit de visite et ne payer la pension alimentaire. Un papa complètement désintéressé malheureusement

Ma question est la suivante"En cas de décès de la maman dans ce genre de situation est ce que les enfants sont confié malgré tout au papa bien que l'autorité parentale soit retirée ou dois je faire une démarche spécifique ??

en vous remerciant pour vos reponses